

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n°46 relatif à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission composée de :

| | |
|----------------------|------------------------|
| Mme. Gilberte Corbaz | 1 ^{er} membre |
| M. Martial Cosandier | membre |
| Mme. Claudine Deprez | membre |
| M. Jean-Marc Guibert | membre |
| M. Marc-Antoine Senn | rapporteur |

S'est réunie le 3 juillet à 19h30 dans le bâtiment communal, après avoir visité les installations de traitement de la source du Montant.

Nous remercions le municipal M. Olivier Fargeon ainsi que M. Didier Christen, chef du service Infrastructure et Environnement, pour les informations transmises et les réponses à nos questions.

La nouvelle station de traitement de la source du Montant, qui alimente en eau potable les communes de Gland, Arzier et Genolier, a été mise en service en 2002 dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau.

Après tout juste 11 ans d'activité, la commission déplore les nombreuses carences techniques soulevées dans le cadre du présent préavis et notamment le sous dimensionnement de l'ouvrage qui n'aura jamais permis d'atteindre un fonctionnement optimal de la station.

Il aura fallu plusieurs diagnostics de spécialistes pour apporter des solutions conformes aux normes en vigueur dans une perspective de pouvoir répondre à l'objectif précité. Depuis ces 10 dernières années, la consommation d'eau n'a cessé d'augmenter et les normes sur les denrées alimentaires sont devenues plus exigeantes..

Lors de la réalisation de la station de traitement, le maître d'œuvre était censé s'occuper de la maintenance. Toutefois, cette tâche est revenue à une autre entreprise, ce qui a généré une source de conflit avec le mandataire initial.

Etabli sur la base d'appels d'offres, il est prévu que l'entreprise qui sera adjudicataire s'occupera aussi de la maintenance ce qui permettra un meilleur suivi.

Les éléments causant le plus de soucis sont le processus d'ozonation et de floculation, car ils touchent directement à la qualité de l'eau traitée. Ensuite, la pose de capteurs le long de chaque ligne de traitement permettra de détecter plus facilement quel processus est défectueux. Et enfin, l'amélioration de la télégestion et les autres adaptations permettront entre autre une économie d'énergie et une optimisation du processus de gestion des installations.

À l'heure actuelle, nous arrivons à certains moments de l'année à la limite des normes au niveau du nombre de bactéries et de micro polluants. En effectuant ces modifications, la qualité de l'eau en sera améliorée et nous laissera dans les années à venir de la réserve de capacité pour alimenter des consommateurs supplémentaires

Si le Conseil de Gland refuse le préavis, aucun de ces travaux ne seront effectués. Si les autres communes refusent, les travaux se feront quand même, mais l'eau leur sera facturée plus cher.

Les 500l/min alloué à la Clinique de Genolier dans le préavis sont en fait une réserve. L'alimentation de la Clinique est comprise dans la consommation de la commune d'Arzier-Le Muids.

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n°46 relatif à l'adaptation
des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des
eaux du Montant

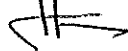
Conclusion :

Après discussion sur la base des informations reçues du municipal M. Olivier Fargeon ainsi que de M. Didier Christen, chef du service Infrastructure et Environnement, durant notre visite des installations, la commission estime qu'il est nécessaire d'effectuer ces travaux pour le bien-être des concitoyen-ne-s de nos trois communes.

Fondée sur ce qui précède, à l'unanimité de ses membres présents, la commission recommande au conseil communal :

- D'accorder le crédit de CHF 380'000.-et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux.
- D'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 380'000.-

Mme. Gilberte Corbaz
1^{er} membre



M. Martial Cosandier
Membre

Mme. Claudine Deprez
Membre

M. Jean-Marc Guibert
Membre

M. Marc-Antoine Senn
Rapporteur

